

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DUCT 1029 Subvention (10.000 euros) à l'association "France bénévolat Paris".

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "France bénévolat Paris" ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association "France bénévolat Paris" (16472 / 2014-04739), dont le siège social est situé 127, rue Falguière (15e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14012 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de l'engagement solidaire", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et années suivantes, sous réserve de la décision de financement.